

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 27 avril 2023



COMMUNE D'ESNEUX

COMpte COMMUNAL DE L'EXERCICE 2022

Finances - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

Les comptes de l'exercice 2022 affichent des recettes à l'exercice propre d'un peu plus de 19,8 millions (19.858.934,68€) et des dépenses d'un peu plus de 18,3 millions (18.326.362,71€). Le résultat du compte 2022 dégage donc un boni de plus d'1million et demi (1.532.571,97€). « *Après deux années atypiques, avec la pandémie et les inondations, il n'est toujours pas évident de tirer aisément des conclusions sur l'équilibre structurel des finances communales mais ce boni s'explique principalement par des recettes de transfert exceptionnelles et non-prévues au niveau des taxes additionnelles* » précise Pierre Georis, l'échevin des Finances.

Les conséquences des inondations marquent en effet encore les finances communales. Plus de 2,7 millions d'euros ont été investis en 2022 pour faire face aux conséquences de la catastrophe mais aussi pour en prévenir d'autres.

Un autre enjeu pour l'avenir est celui de l'inflation, qui impacte la charge de salaires et alourdit fortement les charges du budget. Par ailleurs, le coût des pensions des agents statutaires devrait augmenter de près d'1 demi-million d'€ dans les 10 ans qui viennent. Il faut également rester attentif à la réforme fiscale annoncée qui pourrait également fortement impacter les finances communales. Selon les projections actuelles, celle-ci pourrait grever de 700k€ recettes communales d'Esneux.

ACQUISITION DE MATÉRIEL EN CAS DE CATASTROPHE

Sécurité - Laura Iker

0478.255.543 – laura.iker@esneux.be

Nous espérons tous ne pas revivre la catastrophe des inondations de juillet 2021. Différents travaux ont déjà eu lieu et sont programmés sur le territoire communal pour ralentir la montée des eaux. Au-delà de ces différents aménagements, la commune a acquis un bâtiment, l'ancien Aldi à Méry qui est devenu le Cap's, avec pour objectif d'avoir un centre d'accueil destiné à accueillir de façon optimale les personnes subissant une catastrophe sur notre commune. Au-delà du lieu, un équipement de base est nécessaire pour un accueil confortable comme des sanitaires, des tables, des chaises, ... Du matériel spécifique pour assurer l'aide et le soutien à ces personnes doit également être acquis comme de la vaisselle, des machines à café ou encore des lits pliants et des couvertures, ... L'objectif, précise la bourgmestre Laura Iker, « *est de disposer en permanence des infrastructures et du matériel nécessaires pour à la fois accueillir et satisfaire aux besoins immédiats des potentiels sinistrés* ».

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 27 avril 2023



COMMUNE D'ESNEUX

DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DOUCE SUR ESNEUX

Mobilité – Laura Iker

0478.255.543 – laura.iker@esneux.be

La mobilité douce est, aujourd’hui, au cœur du développement urbanistique de nos communes. Afin d'aider les communes qui s'inscrivent dans cette volonté de développer ce type de mobilité, la Région Wallonne a prévu un important budget avec comme objectif de financer les plans d'investissements communaux et d'intermodalités (PIC et PIMACI) des communes qui s'engagent dans ce processus. La Commune d'Esneux n'a pas manqué à l'appel et s'est vue remettre une promesse d'importants subsides pour les projets suivants :

- Mise en place de box vélos sécurisés à proximité des gares présentes sur la commune ;
- Réfection d'une liaison cyclable du Thier Bodart ;
- Création d'une liaison cyclo-piétonne entre Fontin et la rue Grandfosse ;
- Les rues du Chera et Bayfils : Réfection complète mais également un nouvel aménagement tenant compte des problèmes de parking, de la sécurisation des piétons avec des trottoirs adaptés, des trottoirs traversants et des marquages au sol pour les vélos ;
- Les rues Louvetain et Chaply : Réfection complète des voiries ainsi que pose de canalisations permettant la reprise des eaux usées des habitations (pour la rue Louvetain) et intégration d'avaloir pour la reprise des eaux de ruissellement (Chaply).

Ce 27 avril, le Conseil communal a décidé de la désignation d'un auteur de projet pour l'étude des projets PIC-PIMACI de ces différents projets.

RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE DE L'ATELIER À LA SUITE DES INONDATIONS

Affaires économiques - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

À la suite des inondations de juillet 2021, l'ensemble du parc automobile de l'atelier a dû être renouvelé.

Afin de faciliter l'achat des nouveaux véhicules, la couleur blanche a été privilégiée. Mais il est nécessaire que nos véhicules soient reconnaissables. Il a donc été décidé d'y apposer le symbole de notre Commune, la Tour, ainsi que le nom du service services auxquels ils sont attachés. Enfin, afin d'assurer un maximum leur visibilité, les véhicules, ont été équipés de striages rouges et blancs et des gyrophares réglementaires.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 27 avril 2023



COMMUNE D'ESNEUX

POINT GÉNÉRAL SUR LES ACQUISITIONS DE PARCELLES À LA SUITE DES INONDATIONS

Affaires économiques - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

À la suite des inondations de juillet 2021, de nombreux terrains et biens ont été fortement endommagés. Le Gouvernement wallon a prévu une enveloppe budgétaire de 25 millions d'euros afin de permettre aux communes les plus sinistrées d'acquérir certains biens immobiliers situés dans des zones sensibles aux inondations afin de procéder à leur démolition et ainsi permettre la création de zones d'immersion temporaire. La commune d'Esneux, faisant partie des sinistrées, va bénéficier d'un droit de tirage d'un montant de plus de 3,1 millions (3.107.865,71€).

Avec cette enveloppe budgétaire, la Commune d'Esneux propose aux propriétaires, notamment de deux zones qualifiées de Plan HP - qui nomme des zones qui étaient des campings et, au fil des ans, ce sont muées en Habitat Permanent - les Domaines Aval de l'Ourthe et Pont de Mery, d'acquérir leur parcelle et leur bien via le système de gré à gré. Afin de correspondre au mieux à la réalité, une estimation de la valeur du bien immobilier avait préalablement été réalisée par un notaire.

La création d'une zone d'immersion temporaire dans les domaines, qui est un espace naturel où se répandent les eaux lors du débordement de l'Ourthe, permet de rendre le territoire plus résilient en cas de fortes crues et d'assurer la sécurité des personnes, tant sur les parcelles acquises par la Commune que dans les villages situés en amont et en aval de ces zones.

Actuellement, au fil des différentes acquisitions dans les Domaines Aval de l'Ourthe et Pont de Méry depuis le lancement du plan HP, la Commune a déjà acquis 32,7% des parcelles dans les domaines, 12% sont en cours d'acquisition, 8,8% sont des dossiers qui pourraient se débloquer, et 44,3% sont des dossiers qui connaissent des difficultés (succession inconnue, pas de réponse des propriétaires, ...). Enfin, il n'y a que 2,2% de parcelles qui sont concernées par un refus catégorique des propriétaires.

Avec cette enveloppe budgétaire, la Commune d'Esneux propose aux propriétaires, notamment de deux zones qualifiées de Plan HP - qui nomme des zones qui étaient des campings et, au fil des ans, ce sont muées en Habitat Permanent - les Domaines Aval de l'Ourthe et Pont de Mery, d'acquérir leur parcelle et leur bien via le système de gré à gré. Afin de correspondre au mieux à la réalité, une estimation de la valeur du bien immobilier avait préalablement été réalisée par un notaire.